

## Article 60, Activa, Win Win, MMPP...

# Nous sommes tous des travailleurs !

**COMME POINT DE DÉPART DU FORUM DE CETTE ANNÉE, UNE RÉALITÉ ET UNE IMAGE**

Une réalité, d'abord. Une réalité qui est aussi une expérience douloureuse, partagée par de plus en plus de travailleurs. Une déléguée, membre du groupe Réagis ouvre les travaux en témoignant : en 2010, l'entreprise Godiva, qui produit les célèbres "pralines", ferme sa section emballage pour la sous-traiter à un atelier protégé. Près de 90 travailleurs sont concernés, essentiellement des femmes. Un combat commence, en défense de l'emploi, qui unit tous les travailleurs de l'usine. Mais la volonté de la direction est claire : réduire les coûts. Et rien ne l'empêche, d'un point de vue légal, de "délocaliser" l'emploi vers des "niches" plus profitables, où les salaires sont plus bas, les moyens de pression sur les travailleurs plus élevés. Godiva n'est certes pas la première entreprise à sous-traiter une activité vers un atelier protégé : de nombreuses entreprises recourent aujourd'hui à cette main-d'œuvre plus "docile" et qui reste surtout mal "protégée" du point de vue de son statut de travailleur, de ses conditions salariales et de ses conditions de travail en général. Par ailleurs, les employeurs trouvent, dans les multiples "aides à l'emploi" et diverses mesures d'activation, une source inépuisable de travailleurs à très bas prix et souvent déjà "formés". À partir de cette réalité vécue et partagée, des interrogations émergent : comment défendre un emploi de qualité pour tous lorsque se développent d'un autre côté des

### SYNTHÈSE DU FORUM DU 6 MAI 2011 ORGANISÉ PAR LE GROUPE DE TRAVAIL RÉAGIS

**Myriam Akhaloui et Rachel Carton**  
Animatrices du groupe Réagis

"sous-statuts" et des espaces où le droit du travail ne s'applique pas de manière uniforme?

Une question générale se profile : au nom de la lutte contre le chômage, la politique d'emploi et le système d'activation ne sont-ils pas en train de détruire ce qu'ils sont censés défendre?

le chercher et on le cuit. Dans le système actuel, le patron, il fait son shopping ; il ne va pas au centre, non, mais à l'aide d'un ordinateur il aura tous les profils fournis gracieusement par l'organisation, parce que elle, elle ne pense qu'à placer des travailleurs."

stigmatise, culpabilise, dévalorise ceux qui ne parviennent pas - ou pas bien - à "se remettre sur les rails". Pour introduire le Forum, des textes écrits par des travailleurs sans emploi sont partagés. Ces textes interpellent, bousculent : à travers leur singularité, ils parlent à chacun de nous en parlant de la vie, de ses parcours singuliers, de ce que nous sommes, avec nos complexités, nos aspirations et nos différences, qui ne font pas de nous un modèle standardisé, numéroté et catégorisable en "groupes cibles plus ou moins employables"...

**“AU NOM DE LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE, LA POLITIQUE D'EMPLOI ET LE SYSTÈME D'ACTIVATION NE SONT-ILS PAS EN TRAIN DE DÉTRUIRE CE QU'ILS SONT CENSÉS DÉFENDRE ?”**

Une image, ensuite. Une image "parle", une image tente d'illustrer une réalité, pour la rendre plus saisissable. À l'accueil, chaque participant au Forum se voit épingler un poisson nommé "article 60", "Activa", "travailleur en ETA" , "MMPP" ou encore "travailleur détenu". Au mur, est projetée une phrase d'un membre du groupe Réagis : "On peut l'illustrer par le fameux aquarium, qui est un vivier. Vous nourrissez tout le monde et le patron il vient et il dit "je veux celui-là". Dans un restaurant de classe, on dit "je veux ce homard". Le "pei" va

#### EN GUISE D'INTRODUCTION, DES TEXTES ÉCRITS PAR DES TRAVAILLEURS SANS EMPLOI

À la réalité vécue par ceux qui voient leur emploi menacé ou disparaître, répond celle qui est vécue par ceux qui n'en ont pas, ou pas vraiment, parce que l'emploi est trop précaire, trop peu accessible pour se projeter dans l'avenir ou pour vivre dignement. Cette réalité n'est pas seulement celle d'une lutte quotidienne pour s'assurer des moyens de vivre mais aussi un combat permanent pour garder une image positive de soi, une dignité, dans une société qui

#### ENTRE LE TRAVAIL ET LE NON-TRAVAIL, LA PRÉCARITÉ DU TRAVAIL

Aujourd'hui, le monde du travail n'est pas traversé par une "frontière" étanche qui séparerait travailleurs avec ou sans emploi. Comme le rappelle Éric Buysens, reprenant par là les principales conclusions du forum organisé, quelques semaines plus tôt, par la FGTB de Bruxelles sur la problématique de la précarité, il existe un continuum de situations de travail plus ou moins précaires qui affaiblissent le rapport de forces syndical mais surtout nous invitent à remettre en question nos pratiques syndicales. Les entreprises multiplient les moyens pour comprimer les coûts : recours à la sous-traitance, déve-

## LES PARASITES SOCIAUX POURSUIVENT LE PILLAGE...



VOKA = FEB (FÉDÉRATION PATRONALE) EN FLANDRE.

lancement du travail intérimaire, appel à de la main-d'œuvre au noir ou clandestine. Par ailleurs, les politiques d'activation et d'emploi aidé participent à accroître encore cette précarisation du travail, en substituant à des emplois durables, dotés d'un statut assorti d'un ensemble de droits et de protections, des emplois temporaires, occupés par des travailleurs interchangeables, et dont les salaires sont en grande partie payés par la collectivité. Elles participent, de ce fait, à accélérer le carrousel des

travailleurs sur des emplois de plus en plus précaires...

### VOUS AVEZ DIT "ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ" ?

La nouvelle procédure de contrôle des chômeurs, mise en œuvre en 2004, alimente en permanence ce carrousel, poursuit Freddy Bouchez. Dans un contexte où le manque d'emplois est criant, ce dispositif de contrôle et de "contractualisation" exerce une forte pression sur les bénéficiaires d'allocations de chômage et les

amène à revoir, à la baisse, leurs exigences et leurs attentes en matière d'emploi et de conditions de travail.

Suite à une proposition gouvernementale de réforme du contrôle, en 2010, les services publics d'emploi (SPE) comme Actiris, le VDAB ou le Forem se sont engagés dans une réforme profonde de leur fonctionnement et de leur rôle. L'objectif est d'amener les SPE à réaliser eux-mêmes les contrats avec les bénéficiaires d'allocations de chômage, tout en maintenant

l'évaluation et le contrôle du respect de ces contrats aux mains de l'ONeM. Si cette proposition ne s'est pas concrétisée au niveau fédéral suite à la chute du gouvernement, les SPE, organisés au niveau régional, ont avancé dans la mise en œuvre de la réforme. Celle-ci vise à proposer un accompagnement individualisé à tous les demandeurs d'emploi. Au Forem, l'accompagnement individualisé est mis en œuvre depuis un an; chaque demandeur d'emploi est désormais obligé de signer un plan d'action sous forme de contrat. Pour permettre cet accompagnement "individualisé", le Forem annonce qu'il devrait procéder à une sorte de répartition des demandeurs d'emploi en 4 catégories: les travailleurs prêts à l'emploi; ceux à qui il manque un "petit quelque chose" pour répondre aux exigences du marché de l'emploi (coaching, aide à la recherche d'emploi...); ceux qui ont besoin d'un parcours de formation; ceux, enfin, qui sont incapables d'accéder à un emploi en raison d'une problématique médicale, mentale, psychique ou psychiatrique (MMPP). →

## Le groupe de travail Réagis

Le groupe de travail Réagis est constitué de militants et de délégués de la FGTB Bruxelles qui se sont rencontrés dans le cadre de voyages d'études à Auschwitz organisés par la Fondation du même nom. Tous ont été fortement marqués par la confrontation avec ce que peut devenir une société lorsqu'elle bascule dans un système totalitaire...

La volonté du groupe est d'agir sur le présent pour construire la société de demain, et ce en intégrant les enseignements des survivants des camps et des résistants.

Sensibiliser le monde du travail aux dangers de l'extrême droite, dénoncer les politiques et les pratiques de déshumanisation mises en

œuvre dans les entreprises ou dans la société en général, mettre en avant l'importance des valeurs portées par le mouvement syndical: l'égalité et la solidarité, tout cela s'inscrit dans cette volonté de combattre, au quotidien, les processus pouvant mener à l'émergence d'une société totalitaire, brutale, dans laquelle les "forts" écrasent toujours les "faibles".

C'est dans ce cadre que le groupe de travail Réagis s'est notamment donné comme objectif d'organiser, chaque année, un forum syndical commémorant la valeur symbolique du 8 mai 1945 pour en faire une journée de sensibilisation et de lutte contre l'extrême droite.

→ Cette catégorisation provoque d'emblée des craintes et un sentiment d'absurdité : loin d'être "individualisée", la nouvelle procédure du Forem propose un traitement bureaucratique des demandeurs d'emploi en les insérant dans des cases. Et à chaque catégorie, correspond un parcours bien spécifique et bien délimité. Cette réforme ne permettra plus de prise en compte des points de vue individuels, remarque Freddy Bouchez. Un demandeur d'emploi qui aurait été catégorisé "prêt à l'emploi" ne pourra sans doute plus, dans le cadre de la nouvelle procédure, accéder, par exemple à une formation...

## CATÉGORISER POUR MIEUX PROTÉGER LES DEMANDEURS D'EMPLOI ?

La création d'une catégorie de demandeurs d'emploi "MMPP" soulève, par ailleurs, des questions qui interpellent particulièrement d'un point de vue éthique et déontologique : sur base de quels critères certains se verront-ils catégorisés "MMPP" ? Qui sera compétent pour le faire ? Quel sera le parcours d'un "MMPP" dans le cadre d'un plan d'action obligatoire ? Seront-ils obligés de "se soigner" pour maintenir leur droit aux allocations de chômage ?

Un débat profond doit avoir lieu sur toutes ces questions, insiste Freddy Bouchez. Ces catégorisations, loin de permettre un accompagnement adapté des demandeurs d'emploi, risquent d'accroître encore la stigmatisation et l'exclusion de certaines populations.

Mais ces personnes, qui demain pourraient être catégorisées "MMPP", ne sont-elles pas aujourd'hui les principales victimes du système de contrôle ? Certains estiment, en effet, que la création d'une catégorie spécifique de demandeurs d'emploi "MMPP" permettrait d'immuniser certaines personnes du plan de contrôle en leur offrant un parcours "adapté". Les principales cibles et victimes

de ce dispositif sont, en effet, des personnes déjà très fragilisées et qui, en raison de difficultés familiales, sociales ou médicales importantes, sont, de fait, incapables de répondre aux exigences et aux attentes des agents de l'ONEm lors du contrôle.

**“LA CATÉGORISATION DES CHÔMEURS, LOIN DE PERMETTRE UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI, RISQUE D'ACCROÎTRE ENCORE LA STIGMATISATION ET L'EXCLUSION DE CERTAINES POPULATIONS.”**

“Nous ne pouvons pas tomber dans ce piège !”, soulève un participant au forum. Prétendre immuniser les chômeurs en leur collant une étiquette sert d'argument de vente pour un projet qui masque des objectifs économiques : peut-on parler de “parcours adapté” lorsque ce qui se profile pour ces demandeurs d'emploi semble s'apparenter à du soin forcé et du travail gratuit ?

**“PEUT-ON PARLER DE “PARCOURS ADAPTÉ” LORSQUE CE QUI SE PROFILE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI MMPP SEMBLE S'APPARENTER À DU SOIN FORCÉ ET DU TRAVAIL GRATUIT ?”**

Par ailleurs, comme le rappelle Bruno Crop, accompagnateur syndical à la FGTB Bruxelles, il existe déjà une procédure particulière à l'ONEm permettant de sortir du dispositif de contrôle certaines personnes ayant des problèmes de santé. Celles-ci sont souvent dans une position difficile : d'un côté, elles ne sont “pas suffisamment” malades pour être reconnues par l'assurance maladie-invalidité (INAMI), de l'autre,

elles le sont “trop” pour avoir des chances de retrouver un emploi ! La procédure existante passe par une évaluation de l'état de santé par les médecins de l'ONEm. Si ceux-ci reconnaissent la perte permanente d'au moins un tiers de la capacité de travailler, le demandeur d'emploi

sort du dispositif de contrôle des chômeurs. Cependant, cette procédure administrative n'est pas sans poser problème : il n'y a que trois médecins à l'ONEm pour toutes les demandes ; leurs avis sont rendus parfois en moins de 5 minutes sans pouvoir prendre en compte chaque situation individuelle...

Dans ce projet de catégorisation “MMPP”, il y a quelque chose

point commun de “ne pas entrer dans la norme” ? Par ailleurs, si la catégorisation s'inscrit dans le cadre d'une procédure administrative comme celle qui prévaut à l'ONEm aujourd'hui, loin de leur fournir un accompagnement individualisé, ce sont des prescriptions normatives qui seraient imposées aux demandeurs d'emploi. Or, en matière médicale, cela n'aurait pas de sens car il n'y a pas de chemin parfait pour quelque chose qui est différent chez chacun. Il n'y a pas “une” bonne manière de faire !

Une intervenante, dans la salle, renchérit : “Le droit à l'autodétermination de ceux qui ont (ou qui ont eu) des problèmes médicaux ou psychiatriques est un droit reconnu par une convention de l'ONU ! Or, tout ce système, avec l'obligation de soins, fait exactement l'inverse !”

## SOIGNER PAR LE TRAVAIL ?

En Flandre, le VDAB a mis en œuvre, il y a déjà plusieurs années, un dispositif spécifique s'appliquant à certains demandeurs d'emploi : l'“arbeidzorg”, ou le “soin par le travail”. Il s'adresse à un public dont les difficultés d'insertion dans le circuit économique normal sont supposées relever d'un “handicap au travail”, dont l'origine peut être d'ordres divers.

Hendrick Muylaert travaille dans une ASBL (le CAD, ou Centrum Ambulante Diensten) qui reçoit ces demandeurs d'emploi et leur propose un accompagnement vers l'emploi axé sur le “soin par le travail”. Il soutient d'emblée que ce système n'a rien à voir avec le projet de catégorisation “MMPP”. Plutôt que de décrire la spécificité de son travail par un long discours, l'intervenant choisit de l'illustrer par un exemple concret : “Jan est un demandeur d'emploi inscrit auprès du VDAB. Jan a un problème psychiatrique mais il n'en a pas encore conscience. Jan est convoqué par le VDAB. Ce dernier l'oriente vers le GTB (service d'accompagnement de trajets pour lesdits “handicapés du travail”), qui détecte chez Jan



© CHRISTOPHE SMETS/LA BOÎTE À IMAGES

le besoin d'un "accompagnement spécifique". Le GTB l'orienté alors vers un service de travail spécialisé (GA) pour les demandeurs d'emploi ayant un problème psychologique, mental ou médical. Constituée d'un travailleur social, d'un psychiatre et d'un médecin, l'équipe a un entretien avec Jan; ils soupçonnent que celui-ci est atteint de schizophrénie. On l'envoie faire des examens spécialisés auprès d'un médecin psychiatre. Jan est diagnostiqué schizophrène. Grâce à ce diagnostic, il peut travailler dans une ETA, supervisé par un "accompagnateur de trajet". Mais le stress est trop élevé pour Jan. Il s'enferme chez lui. Jan retourne ensuite au VDAB; on l'inscrit alors dans la procédure "arbeidzorg" de revalidation par le travail. Une forme de bénévolat qui sert de tremplin. Jan travaille dans un atelier social et continue à prendre ses médicaments. Il retrouvera ensuite un emploi dans le circuit économique normal." Fin de l'histoire. Elle se termine bien. Mais un silence glacial traverse la salle, exprimant un certain malaise. Puis les réactions et les interpellations fusent: "Moi j'ai une autre hypothèse sur Jan. Est-ce que ce

n'est pas plutôt le système d'activation qui l'a rendu malade?" "Qu'en est-il de la confidentialité des médecins? Comment pouvez-vous être au courant que Jan a été diagnostiqué schizophrène, qu'il prend des médicaments?" "Les clients sont protégés", affirme Hendrik Muylaert. "Si on est

qu'on parvienne à soigner par le travail. Pourquoi devrions-nous nous faire soigner par un travail non rémunéré?" Réponse de l'orateur: "L'objectif de la mise à l'emploi est différent. D'abord, il faut soigner... pour qu'ensuite la personne puisse retrouver un emploi normal. Et il

effet leur permettre d'avoir quelque chose en plus que les allocations de chômage. Mais aujourd'hui, on économise..."

Plusieurs réactions pointent également un certain scepticisme quant à la différence qu'il y aurait entre le système d'arbeidzorg et l'accompagnement des "MMPP" qui serait mis en œuvre dans toute la Belgique: "On assiste de part et d'autre à une médicalisation du social. Et c'est scandaleux! Lorsqu'on est chômeur de longue durée, c'est normal de "péter les plombs", on est dans une société mortifère, anthropophage! Le discours qui accompagne les politiques d'activation prétend remettre en selle ceux qui sont laissés sur le bord du chemin. Le travail est libérateur, peut-être, mais on oublie qu'il est aliénant aussi. Pour moi, dire que "le travail soigne" ressemble dangereusement au slogan qui dominait l'entrée du camp d'Auschwitz "Arbeit macht frei!" "On est dans une confusion importante, ici, poursuit un participant qui a longtemps travaillé dans le domaine de la santé au travail: le point de départ, c'est que le →

**“DIRE QUE “LE TRAVAIL SOIGNE” RESSEMBLE DANGEREUSEMENT AU SLOGAN QUI DOMINAIT L’ENTRÉE DU CAMP D’AUSCHWITZ “ARBEIT MACHT FREI”! OR, LE TRAVAIL NE SOIGNE PAS, C’EST UN ACTE QUI NOUS REND MALADES.”**

au courant, c'est parce que c'est le client qui en parle lui-même. Et puis, pour les médicaments, on doit le savoir si la personne doit travailler sur une machine." Un délégué questionne: "Quand bien même votre système serait une bonne solution: supposons

faut distinguer les aspects latents et manifestes (le salaire) du travail. Nous, on travaille surtout sur les aspects latents: la fierté, la réintégration... 1 200 personnes travaillent en Flandre dans le système d'arbeidzorg; ils ne veulent pas arrêter. Il faudrait en

→ travail ne soigne pas, c'est un acte qui nous rend malades. Il faut analyser ce que nous sommes en train de faire et surtout pourquoi les gens deviennent malades en travaillant."

Hendrik Muylaert insiste sur le fait que les gens qui sont à la mutuelle sont libres de s'inscrire au VDAB. S'ils le font, c'est parce qu'ils veulent pouvoir se réintégrer dans le monde. Les malades veulent pouvoir travailler. Et là, on leur permet de le faire avec un accompagnement spécifique et adapté. Il illustre son propos par un exemple: celui de villes en Flandre entretenues par des personnes sous statut "arbeidzorg"; mais les exigences de productivité seront bien moindres et adaptées à la réalité de ces travailleurs.

La matinée se termine sur un paradoxe soulevé par une déléguée: "À Bruxelles-Propreté, on vire des gens qui sont déclarés "malades". Pour les réintégrer ensuite via l'arbeidzorg? Pourquoi ne proposerait-on pas de les accompagner à Bruxelles-Propreté, en leur permettant de garder un statut?"

## **SOMMES-NOUS TOUS DE POTENTIELS "INADAPTÉS" ?**

Le travail permet-il de soigner ou, au contraire, rend-il malade? Avant de prétendre répondre à cette question, ne faudrait-il pas d'abord se mettre d'accord sur ce dont on parle? Une question est revenue tout au long de ce forum: les professionnels de l'employabilité peuvent-ils parler de ce qu'est ou de ce que devrait être le "soin"? Et peuvent-ils nous dire ce qu'est un problème mental, psychique, psychiatrique? Ouvrant les débats de l'après-midi, Frédérique Van Leuven, psychiatre dans un hôpital à Manage, relève que la définition courante de la maladie mentale amène plus de questions que de réponses: la maladie mentale serait, selon la définition la plus fréquente, une "affection qui perturbe la pensée, les sentiments ou le comportement d'une personne de façon suffisamment forte pour rendre son intégration sociale

problématique ou pour lui causer souffrance". Or, dit-elle, la maladie mentale ne cause pas toujours de souffrance et ne compromet pas toujours l'intégration de quelqu'un: certains travaillent 16 heures par jour et peuvent avoir une maladie mentale grave avérée, avec des moments délirants, de paranoïa, sans pour autant qu'il y ait empêchement de travail.

Et la définition de la santé donnée par l'Organisation mondiale en 1948 nous laisse tout aussi perplexes: la santé serait un "état de complet bien-être physique, mental et social". La santé mentale, quant à elle, serait "la capacité de s'adapter aux différentes situations de la vie". Cette définition ouvre un champ immense pour la médecine et entraîne des dérives graves, avec un élargissement quasi infini

**“L'OPÉRATION DE SÉLECTION OU PROFILAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI "MMPP" S'APPARENTE À UN DIAGNOSTIC MÉDICAL. SI CETTE PROCÉDURE EST EFFECTUÉE PAR QUELQU'UN QUI N'EST PAS MÉDECIN, CELA RELÈVE DE L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA MÉDECINE !”**

de nombre de pathologies... La catégorie "MMPP" ressemble donc bien à une catégorie fourre-tout, dans laquelle on placerait tous ceux qui ne peuvent être classés ailleurs. Et elle ne peut pas être autre chose, en l'absence d'une définition claire de ce qu'est un problème mental, médical, psychique ou psychiatrique. Par ailleurs, cette opération de sélection ou profilage des demandeurs d'emploi s'apparente, en collant une telle étiquette, à un diagnostic médical. Qui va le réaliser? Frédérique Van Leuven relève que, si cette procédure est effectuée par quelqu'un qui n'est pas médecin, cela relève... de l'exercice illégal

de la médecine! Elle rappelle aussi les risques que pose l'établissement d'un diagnostic médical, particulièrement dans le domaine de la psychiatrie: celui-ci va avoir tendance à modeler la manière dont la personne sera perçue: son histoire, ses attitudes, ses difficultés seront souvent réinterprétées en fonction de l'étiquette qui lui a été administrée. Une étiquette qui "colle à la peau", qui stigmatise particulièrement les patients qui ont des problèmes psychiatriques et dont il est souvent si difficile de sortir...

Sur la question de l'articulation soin-travail, Frédérique Van Leuven nous invite à la plus grande prudence. Le travail peut nuire gravement à la santé, c'est difficilement contestable aujourd'hui.

Mais le travail n'est pas seulement une contrainte, c'est aussi une "pulsion de vie", un désir de "faire avec les autres", dans lesquels la question du sens est fondamentale: la manière dont ce travail s'inscrit dans un collectif, auquel je me sens appartenir et participer. Lorsque ce désir est transformé en "impératif moral" par les politiques d'activation, c'est cette question du sens qui disparaît.

Enfin, l'obligation de soin qui pourrait être imposée à la catégorie "MMPP" fait naître un autre risque: celui de placer les personnes, en leur donnant deux ordres contraires, dans un mécanisme

de double contrainte (double bind) qui peut rendre les gens complètement fous. Il y a, aujourd'hui déjà, un manque criant de places dans les structures d'accueil et d'aide aux personnes. Comment pense-t-on répondre à la demande de ceux qui, le couteau dans le dos, seront obligés de trouver les moyens de "se soigner" (sous peine d'être exclus des allocations de chômage)?

En créant des catégories qui "institutionnalisent" la souffrance des gens, et qui l'instrumentalisent, l'État pénètre dans une sphère relevant de ce qu'il y a de plus privé, de plus intime; ce qui peut aboutir à une politique non seulement absurde mais également dangereuse. Frédérique Van Leuven, en parlant de la spécificité de son métier, nous rappelle ainsi toute l'importance de respecter cette intimité: "La psychiatrie est en lien avec l'intimité: c'est ce qu'il y a de plus intime chez l'être humain. Quand vous allez chez votre médecin traitant, vous allez montrer votre genou ou votre ventre parce que vous avez mal quelque part. C'est une partie de vous, mais ce n'est pas vous. Tandis que quand vous allez chez un psychiatre, c'est vraiment vous que vous mettez en jeu. C'est de vous que vous allez parler, de vos émotions, de vos pensées les plus intimes. Et donc ce n'est pas un métier comme les autres et cela suppose un immense respect de cette intimité-là, un espace qui est laissé à la personne pour venir dire tout cela et surtout, c'est quelque chose qui ne peut pas se faire sous la contrainte, parce qu'on sait très bien que cela ne fait pas toujours du bien de parler. Cela peut même tout à fait démolir quelqu'un de parler. Donc il y a des soins qui, de temps en temps, font du mal aux gens. On ne peut pas enjoindre à quelqu'un de se soigner. Ce n'est parfois pas le moment de le faire."

## **EN GUISE DE CONCLUSION**

Ce que nous vivons tous, aujourd'hui, n'est pas le produit d'une

histoire déjà écrite, d'un processus "naturel", ou des "lois du marché" qui s'imposeraient à nous. C'est la conviction première des membres du groupe Réagis et de la FGTB de Bruxelles. Ce que la société devient ou tend à devenir est défini par les choix politiques et collectifs qui sont faits et par notre capacité à agir pour les influencer ou les renverser. C'est pourquoi nous devons comprendre "où on en est", pour savoir "vers où nous allons" et surtout "vers où nous voulons aller". L'objectif, en organisant ce forum, était de participer à ce processus, en cherchant des éléments de compréhension de la situation, des éclairages divers, et en permettant à chacun de partager des vécus et des points de vue.

Au cœur de ce processus qui met en concurrence les travailleurs et qui stigmatise les travailleurs sans emploi, il y a d'abord le pouvoir du capital, des entreprises, qui veulent transformer les travailleurs en simples "pièces de rechange" de la grande machine de guerre, qui s'est internationalisée. Une guerre pour le profit sur un marché libéré de toute contrainte. Une guerre qui n'est pas la nôtre mais dont nous sommes les victimes.

Et cette guerre a ses armes. Depuis plus d'une décennie, les politiques dites d'activation mises en œuvre dans divers pays européens semblent participer, à des degrés divers, si ce n'est à armer les combattants, du moins à désarmer ceux qui subissent cette guerre, les travailleurs.

La mise en concurrence des travailleurs, si elle ne rencontre pas d'opposition, n'a pas de limite; elle peut nous conduire à une précarisation généralisée du monde du travail et à la lutte de tous contre tous.

Paraphrasant le titre d'un colloque qui se déroulait au même moment que ce forum, la question n'est-elle pas: "comment peut-on rester (encore) sain dans ce monde fou?"



\* = ACTIRIS À BXL ET VDAB EN FLANDRE.

④ Entreprises de travail adapté, anciennement appelées "ateliers protégés".